



PROJET SALF

Rapport d'activités Janvier 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations.....	3
3 Légal.....	4
4 Media.....	5
5 Management.....	9
6 Relations extérieures.....	10
7 Conclusion.....	10

Points principaux

- Lundi 22/01/17, les forces de défense et de sécurité de l'aéroport LLS de Dakar, appuyées par la Direction des Eaux et Forêt et le projet SALF a procédé avec brio à l'interpellation de Diego Barahona Lopez et de Jesus Othero Lopez. 2 trafiquants d'oiseaux Internationaux de nationalité espagnole qui s'acheminaient vers Madrid en possession illégale de 500 oiseaux vivants de 14 espèces différentes, dissimulés très professionnellement dans 4 valises de soute pour une valeur internationale estimée à 14 millions de francs CFA.
- Poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA se poursuit chez un avocat spécialiste de la fiscalité des entreprises. Dépôt de tous les contrats de travail et conventions de stage à l'inspection du travail et validation de tous les contrats et convention et obtention des numéros identification IPRES et CSS et DGID.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays.
- Dans le cadre des échanges internes du réseau EAGLE, du partage de compétences, d'expériences et de renforcement des capacités des activistes du réseau, Cécile Bloch l'assistante de Coordination a rejoint le projet ALF Gabon dans l'objectif de prendre le poste de Coordinateur SALF en Mars 2017. La directrice et coordinatrice SALF s'est rendu 15 jours en Côte d'Ivoire pour répliquer le projet EAGLE.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	37
Investigations ayant abouti à une opération	01
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	37

- **35** enquêtes ont été réalisées durant le mois de janvier 2017 dans **6** régions.
1 opération portait sur des espèces partiellement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	2
Nombre de trafiquants en fuite	0

1 opération a eu lieu :

Lundi 22/01/17, les forces de défense et de sécurité de l'aéroport LLS de Dakar appuyées par la Direction des Eaux et Forêt et le projet SALF a procédé à l'interpellation de Diego Barahona Lopez et de Jesus Othero Lopez. 2 trafiquants d'oiseaux Internationaux de nationalité espagnole qui s'acheminaient vers Madrid en possession illégale de 500 oiseaux vivants de 14 espèces différentes, dissimulés très professionnellement dans 4 valises de soute pour une valeur internationale estimée à 14 millions de CFA. Les pauvres malheureux 500 oiseaux, entassés dans 4 valises de soutes ont presque tous péri d'asphyxie dans leurs boîtes. Les 200 survivants ont été immédiatement relâchés avec succès dans la nature par les agents de la Direction des Eaux et Forêt. La Direction des Eaux et Forêt appuyée par leurs partenaires du projet SALF, ONG WARA (Sénégal Application de la Loi Faunique) ont relevé de nombreuses infractions comme la capture illégale, la circulation, l'absence de permis d'exportation, la détention d'oiseaux partiellement protégés, les mauvais traitements infligés aux animaux sauvages. Les 2 trafiquants espagnols, après 48h de grade à vue ont été déférés 25/01/17 au parquet du Tribunal de Dakar puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Dakar.



3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	02 1er audience et délibéré tribunal de Dakar Lopez O Jesus ET Lopez Barahona Diego
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	02 Lopez O Jesus ET Lopez Barahona Diego, Prison Central de Dakar
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	2 Lopez O Jesus ET Lopez Barahona Diego
Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	02 Lopez O Jesus ET Lopez Barahona Diego

- **2** audiences se sont tenues ce mois-ci au Tribunal d'Instance de Dakar avec **02** présumés trafiquants poursuivis. Zéro (**0**) trafiquant sous contrôle judiciaire. **02** décisions de justice au Mois de Janvier.

Arrestation	Le 23 janvier :02 arrestations
Audition	Le 23 janvier :02 auditions
Garde à vue	Le 22 janvier
Déferrement	Le 25 janvier
Retour de Parquet	non
Nouveau déferrement	non
Mandat de Dépôt	Le 25 janvier
Transaction	Non
Première audience	27 janvier audience de plaidoiries/ Mise en délibéré pour décision être rendue le 30/01/20167; reporté au 01/02/17
Dernière audience	01/02/17 audience de délibéré : A ce jour, le Tribunal d'Instance de Dakar le tribunal, statuant publiquement et contradictoirement: <ul style="list-style-type: none"> - Reçoit la constitution de la partie civile - Déclare Coupables les 2 trafiquants; - les condamne à 3 mois avec sursis ; - Garde une réserve sur les dommages et intérêts.
Total jours en détention	Interpelés le 22/01/17 puis Arrêtés le 23/01/2017 les sieurs Lopez et Lopez ont fait à la date du 01/02/2017 DIX (10) jours de détention ;

- Pour ce mois de janvier 2017, à la date du 22/01/17, deux trafiquants (Lopez O Jesus ET Lopez Barahona Diego) d'espèces animales partiellement protégées ont été interpellés, puis le 23/01/17 arrêtés en possession de 500 oiseaux de 14 espèces différentes pour valeur estimée à treize millions de francs CFA (13.000.000) FCFA ; Gardés à vue à la même date, ils font l'objet d'audition à la matinée du 23/01 et ont

été déférés au parquet du tribunal de Dakar le 25/01/17 qui les a placé sous mandat de dépôt le même jour et confié à la Prison central de Dakar.

- A la première audience du 27/01/17, les prévenus ont reconnu les faits qui leur sont reprochés. L’avocat du projet, après avoir donné au tribunal une leçon sur la criminalité, démontré l’intention coupables de ces trafiquants internationaux avec leur modus operandi très professionnel qui leur permettent de passer de grandes quantités d’oiseaux (500) dissimulés dans seulement 4 valises de soute, le caractère répétitif de ce trafic avec 3 allés/retour au Sénégal en 3 mois pour des courts séjours inférieurs à 4 jours sur le territoire national et que l’un des prévenus a déjà été interpellé à l’aéroport de Lima au Pérou pour les mêmes faits, a demandé la peine ferme avec des dommages et intérêts à 1 million de Franc FCFA. Le Procureur audiencé à quant à lui réclamé une peine de prison ferme de 2 mois.

Le Président a mis l’affaire en délibéré pour décision être rendue le 29/01/17. Mais un renvoi de délibéré est connu dans la matinée du 29/01 et le délibéré est rendu le 01/02/17.

A cette date, le Tribunal d’Instance de Dakar, vide son délibéré comme suit : « **le tribunal statuant publiquement et contradictoirement déclare les prévenus :**

- **Coupables du délit de détention, circulation et commercialisation d’espèces partiellement protégées.**
 - **les condamne à 3 mois avec sursis**
 - **Le tribunal se réserve les dommages et intérêts.**
-
- Sur cette décision, la coordinatrice rencontre dans la même journée Mr le PG de la République et demande au parquet de bien vouloir accepter d’interjeter appel au jugement qui a été rendu par le tribunal d’instance ce jour. Le procureur général a bien voulu accepter cette perspective mais a précisé qu’il ne pouvait retenir les 2 condamnés ressortissants espagnols dans les liens de la détention.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 23			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	1	15	7

Le département média de SALF a produit **23** pièces médiatiques dans la presse sénégalaise dont **0** pièce télévision, **1** pièce radio, **15** pièces internet et **07** pièces presse papier.

- **Sur internet au niveau national :**

- Leral
- Rewmi
- Sencms
- Sencms
- Actusen
- dakarinfo
- buzzsenegal
- SANSLIMITES
- Allodakar
- assirou.net
- Senemedia
- Dakaractu
- Senego
- dakarflash
- dakarinfo

- **Pour la presse papier au niveau national :**

- L'observateur
- Libertation
- Sud quotidien
- L'observateur
- Walfquotidien
- rewmi
- L'as quotidien

- **Exemples de presse journal :**

L'AS QUOTIDIEN 26/01/17

VENTE ILLEGALE D'ESPECES SAUVAGES

Deux Espagnols écroués avec 500 oiseaux

La sécurité de l'aéroport international de Dakar a frappé un grand coup en interpellant deux Espagnols qui voyageaient clandestinement avec 500 oiseaux protégés, estimés à 14 millions de Fcfa. Les deux trafiquants ont été déferés au Parquet mercredi 25 janvier 2017. Le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational qui occupe le 4ème rang des commerces illicites dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment et le trafic d'être humain.

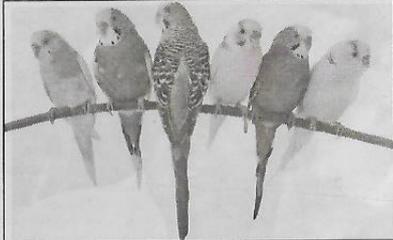
Le 22 janvier 2017, les forces de l'ordre de l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar ont passé les monnettes à deux trafiquants internatio-

naux d'oiseaux de nationalité espagnole. Ils s'acheminaient vers Madrid en possession illégale de 500 oiseaux vivants de 14 espèces différentes. Les oiseaux étaient dissimulés dans 4 valises de soute pour une valeur estimée à 14 millions de Fcfa.

Ces oiseaux de contrebande, partiellement protégés, bénéficient d'une pleine protection au Sénégal. Les deux Espagnols voyageaient vers l'Espagne sans aucune autorisation d'exportation normalement délivrée par la Direction des Eaux et Forêts, ni document sanitaire vétérinaire encore moins de franchises douanières. Pourtant, ils étaient sur le point de rejoindre l'Europe pour commercialiser les oiseaux et enrichir illicitement tout un

réseau de trafiquants d'oiseaux internationaux bien connus. Les oiseaux entassés comme des sardines dans 4 valises de soutes ont presque tous péri d'asphyxie dans leurs boîtes. Les 200 survivants ont été immédiatement relâchés avec succès dans la nature par les agents de la Direction des Eaux et Forêts.

De nombreuses infractions au Code de la chasse et de la protection de la faune du Sénégal ont été constatées par la Direction des Eaux et Forêts, appuyée par leurs partenaires du projet Salf (Sénégal application de la loi faunique). On peut ainsi citer la capture illégale, la circulation, l'absence de permis d'exportation, la détention d'oiseaux partiellement protégés, les mauvais traitements



infligés aux animaux sauvages etc...

Les deux trafiquants espagnols ont été déferés ce mercredi 25 janvier 2017 au parquet pour être présentés au Procureur du Tribunal de Dakar. Espérons que la loi faunique sénégalaise sera rigoureusement appliquée aux suspects pour passer un message fort à tous les trafiquants internationaux qui continuent de croire qu'au Sénégal, on peut prélever, circuler, commercialiser, transiter des ressources naturelles fauniques en toute tranquillité et retourner dans son pays d'ori-

gine pour s'enrichir avec.

Pour rappel, le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational qui occupe le 4ème rang des commerces illicites dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment et le trafic d'être humain. L'objectif de ces arrestations, encore une fois, est de donner un signal fort aux trafiquants quant à la volonté de l'Etat sénégalais de mettre fin au trafic, pour assurer la survie des espèces et combattre le crime organisé.

H.D.G

CHEIKHOU OUMAR GAYE, DIRECTEUR NATIONAL DU TRANSPORT ROUTIER

«606 personnes sont mortes dans les accidents de la route en 2016»

CRIME FAUNIQUE TRAFIC ILLEGAL DE 500 OISEAUX PROTEGES

Deux Espagnols arrêtés à l'aéroport

La sécurité aéroportuaire de Dakar a interpellé deux Espagnols qui voyageaient vers Madrid, avec 500 oiseaux de 14 espèces différentes, d'une valeur totale de 14 millions Frs Cfa. Ne disposant pas d'autorisation d'exportation, les deux mis en cause ont été déférés au Parquet, hier.



Deux présumés trafiquants internationaux d'oiseaux ont été arrêtés par la sécurité aéroportuaire de Dakar puis déférés au parquet, hier. De nationalité espagnole, ces derniers s'acheminaient vers Madrid, en possession illégale de 500 oiseaux vivants de 14 espèces différentes. «Les oiseaux étaient dissimulés très professionnellement dans 4 valises de soute pour une valeur internationale estimée à 14 millions de CFA», indique un communiqué reçu en ce sens. Ces oiseaux de contrebande, partiellement protégés, bénéficient d'une pleine protection au Sénégal. Selon la même source, les deux Espagnols voyageaient vers l'Espagne sans aucune autorisation d'exportation normalement délivrée par la direction des Eaux et Forêts. De plus, aucun document sanitaire vétérinaire n'a été fourni et les mis en cause ont manqué, selon le communiqué, de s'acquitter des franchises douanières pour être ensuite commercialisés en Europe et enrichir illicitement tout un réseau de trafiquants d'oiseaux internationaux bien connus. «Les pauvres malheureux oiseaux, enfilés comme des sardines dans quatre valises de soute, ont presque tous péri d'asphyxie dans leurs boîtes. Les 200 survivants ont été immédiatement relâchés, avec succès, dans la nature par les agents de la direction des Eaux et Forêts», précise la note. De nombreuses infractions au Code de la chasse et de la protection de la faune du Sénégal ont été constatées par la direction des Eaux et Forêts, appuyée par leurs partenaires du projet Sénégal application de la loi faunique (Sai). Il s'agit notamment de la capture illégale, de la circulation, l'absence de permis d'exportation, la détention d'oiseaux partiellement protégés, les mauvais traitements infligés aux animaux sauvés etc... Pour rappel, le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational qui occupe le quatrième rang des commerces illicites dans le monde. Il vient ainsi après la drogue, les armes, le blanchiment d'argent et le trafic d'être humain. «L'objectif de ces arrestations, encore une fois, est de donner un signal fort aux trafiquants quant à la volonté de l'Etat sénégalais de mettre fin au trafic pour assurer la survie des espèces et combattre le crime organisé. Souhaitons maintenant que cette affaire n'en restera pas là et que les 2 trafiquants espagnols bénéficieront de toute l'application de la loi faunique sénégalaise pour passer un message fort à tous les trafiquants internationaux qui continuent de croire qu'au Sénégal on peut prélever, circuler, commercialiser, transférer des ressources naturelles fauniques en toute tranquillité et retourner dans son pays d'origine pour s'enrichir avec», mentionne enfin le communiqué.

Adjia Mariama BADJI (Stagiaire)

- Exemples de presse internet :

Trafiqants d'oiseaux: Deux Espagnols avaient fait embarquer 500 espèces en soute

Rédigé par leral.net le Jeudi 26 Janvier 2017 à 11:56 | 0 commentaire(s)



Ces deux Espagnols, trafiquants d'oiseaux sauvages à destination de Madrid, voulaient embarquer clandestinement avec 500 espèces d'oiseaux protégées, estimées à 14 millions de Francs Cfa. Ils ont été interpellés le 22 janvier 2017, avant d'être déférés au parquet, hier mercredi.

En effet, les 500 oiseaux vivants de 14 espèces différentes étaient dissimulés dans 4 valises de soute. Il s'agit d'oiseaux de contrebande, parce que bénéficiant d'une pleine protection au Sénégal.

Les deux Espagnols ne disposaient pas d'une autorisation d'exportation délivrée par le service des Eaux et Forêts, ni de document sanitaire encore moins de franchise douanière, renseigne le quotidien L'As, qui précise que les oiseaux entassés comme des sardines dans 4 valises, ont tous péri d'asphyxie dans leurs boîtes. Les 200 survivants ont été immédiatement relâchés dans la nature par les agents de la direction des Eaux et Forêts.

Il faut rappeler que le commerce illégal des espèces sauvages est considéré comme un crime organisé transnational qui occupe le 4e rang des commerces illicites dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment d'argent et le trafic d'êtres humains.

TRAFIC FAUNIQUE- DEUX ESPAGNOLS ARRÊTÉS À L'AÉROPORT DE DAKAR AVEC 500 OISEAUX PROTÉGÉS

La sécurité aéroportuaire de Dakar a frappé un grand coup en interpellant deux Espagnols en possession de 500 oiseaux protégés. Les deux trafiquants ont été déférés hier au Parquet du tribunal de Dakar.

Les forces de défense et de sécurité de l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar, ont procédé avec brio à l'interpellation de deux (2) trafiquants internationaux d'oiseaux. De nationalité espagnole, ils s'acheminaient vers Madrid en possession illégale de 500 oiseaux vivants, de 14 espèces différentes. Les oiseaux étaient dissimulés très professionnellement dans 4 valises de soute, pour une valeur internationale estimée à 14 millions de CFA. Ces oiseaux de contrebandes, partiellement protégés, bénéficient d'une pleine protection au Sénégal. Les deux Espagnols voyageaient vers l'Espagne sans aucune autorisation d'exportation normalement délivrée par la Direction des Eaux et Forêts, sans aucun document sanitaire vétérinaire et sans s'acquitter des franchises douanières et enrichir illicitement tout un réseau de trafiquants d'oiseaux Internationaux bien connus. Les pauvres malheureux oiseaux, entassés comme des sardines dans 4 valises de soute, ont presque tous péri d'asphyxie dans leurs boîtes. Les 200 survivants ont été immédiatement relâchés avec succès dans la nature par les agents de la Direction des Eaux et Forêts. Les 2 trafiquants espagnols ont été déférés hier au parquet pour être présentés au Procureur du Tribunal de Dakar. De nombreuses infractions au Code de la chasse et de la protection de la faune du Sénégal ont été constatées par la Direction des Eaux et Forêts, appuyée par leurs partenaires du projet SALF (Sénégal Application de la Loi Faunique). On peut ainsi citer la capture illégale, la circulation, l'absence de permis d'exportation, la détention d'oiseaux partiellement protégés, les mauvais traitements infligés aux animaux sauvages, etc. Pour rappel, le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational qui occupe le 4^{ème} rang des commerces illicites dans le monde, après la drogue, les armes, le blanchiment et le trafic d'êtres humains.

M BA

- Liens internet direct vers la presse en ligne :

1. http://www.leral.net/Trafiqants-d-oiseaux-Deux-Espagnols-avaient-fait-embarquer-500-especes-en-soute_a190554.html#
2. <http://www.rewmi.com/trafic-faunique-deux-espagnols-arretes-a-laeroport-de-dakar-500-oiseaux-protectes.html>
3. http://senwww.sencms.com/news/Faits-Divers/trafiqants-d-rsquo-oiseaux-deux-espagno_n_206199.html
4. http://senwww.sencms.com/news/Video/insolite-deux-espagnols-voleurs-de-pigeo_n_206213.html
5. <http://actusen.com/index.php/2017/01/25/interpelles-a-laeroport-avec-500-oiseaux-deux-trafiqants-espagnols-deferes-au-parquet-de-dakar-ce-mercredi/>
6. <http://dakarinfo.net/interpelles-a-laeroport-500-oiseaux-deux-trafiqants-espagnols-deferes-parquet-de-dakar-mercredi/>
7. http://www.buzzsenegal.com/Buzz/interpelles-a-l-rsquo-aeroport-avec-500- n_14977.html
8. <http://sanslimitesn.com/interpelles-a-laeroport-avec-500-oiseaux-deux-trafiqants-espagnols-deferes-au-parquet-de-dakar-ce-mercredi/>
9. <http://allodakar.com/2017/01/26/insolite-interpelles-a-laeroport-avec-500-oiseaux-deux-trafiqants-espagnols-deferes-au-parquet-de-dakar-ce-mercredi/>
10. <http://assirou.net/interpelles-a-laeroport-500-oiseaux-deux-trafiqants-espagnols-deferes-parquet-de-dakar-mercredi/>
11. <http://www.senemedia.com/article-3710-trafic-deux-espagnols-interpells-avec-500-oiseaux-l-aeroport-de-dakar-et-dfrs-au-parquet.html>
12. http://www.dakaractu.com/Interpelles-a-l-aeroport-avec-500-oiseaux-Deux-trafiqants-espagnols-deferes-au-Parquet-de-Dakar-ce-mercredi_a125778.html
13. http://senego.com/interpelles-a-laeroport-avec-500-oiseaux-deux-trafiqants-espagnols-deferes-au-parquet-de-dakar-ce-mercredi_429941.html

14. http://www.dakarflash.com/Interpelles-a-l-aeroport-avec-500-oiseaux-Deux-trafiquants-espagnols-deferes-au-Parquet-de-Dakar-ce-mercredi_a34943.html
15. <http://dakarinfo.net/interpelles-a-laeroport-500-oiseaux-deux-trafiquants-espagnols-deferes-parquet-de-dakar-mercredi/>
<http://actusen.com/index.php/2017/01/25/interpelles-a-laeroport-avec-500-oiseaux-deux-trafiquants-espagnols-deferes-au-parquet-de-dakar-ce-mercredi/>

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	1
Nombre d'enquêteur en test	2
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1

- Poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA se poursuit chez un avocat spécialiste de la fiscalité des entreprises. Dépôt de tous les contrats de travail et conventions de stage à l'inspection du travail et validation de tous les contrats et convention et obtention des numéros identification IPRES et CSS et DGID.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays.
- Dans le cadre des échanges internes du réseau EAGLE, du partage de compétences, d'expériences et de renforcement des capacités des activistes du réseau, Cécile Bloch l'assistante de Coordination a rejoint le projet ALF Gabon dans l'objectif de prendre le poste de Coordinateur SALF en Mars 2017. La directrice et coordinatrice SALF s'est rendu 15 jours en Côte d'Ivoire pour répliquer le projet EAGLE.
- Dans le cadre d'une meilleure collaboration avec le projet SALF, meeting au projet SALF avec l'Ambassadeur de liaison des Etats Unis. Les thèmes abordés étaient quelle aide l'Ambassade des USA peut apporter à SALF pour une bonne gouvernance et application de la loi dans le cadre des arrestations de criminels fauniques et leur suivi juridique en justice.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		06	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
			6

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 1. Direction des Eaux et Forêt, Mr le point focal CITES, directeur de la Faune.
 2. Mr le Procureur Général de la République
 3. Tribunal de Grande Instance de Dakar, juges et procureurs point focal SALF
 4. Commissariat central de l'aéroport LSS Dakar, Mr le Commissaire spécial principal
 5. Son Excellence Mr l'Ambassadeur de liaison des Etats Unis
 6. Mr l'Agent Spécial ICE de l'ambassade des Etats Unis

7 Conclusion

- Le mois de janvier est marqué par l'intervention des forces de défense et de sécurité de l'aéroport LLS de Dakar qui appuyées par la Direction des Eaux et Forêt et le projet SALF a procédé à l'interpellation de Diego Barahona Lopez et de Jesus Othero Lopez. 2 trafiquants d'oiseaux Internationaux de nationalité espagnole qui s'acheminaient vers Madrid en possession illégale de 500 oiseaux vivants de 14 espèces différentes, dissimulés très professionnellement dans 4 valises de soute pour une valeur internationale estimée à 14 millions de francs CFA. Par la poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA et la rencontre avec l'Ambassadeur de liaison des Etats Unis. Les thèmes abordés étaient quelle aide l'Ambassade des USA peut apporter à SALF pour une bonne gouvernance et application de la loi dans le cadre des arrestations de criminels fauniques et leur suivi juridique en justice. Le renforcement de la collaboration se poursuit positivement avec nos soutiens extérieurs tels que les ambassades partenaires de SALF.